

Lait industriel

Je pense aussi qu'il est opportun de rappeler à nos amis d'en face qu'ils nous donnent encore une occasion aujourd'hui de dénoncer ce qu'eux dénoncent à tort et à travers comme étant de la politique partisane. Ils nous disent toujours: «Voici, nous vous offrons des solutions-miracles, toujours sans partisanerie». Lorsque nous, de notre côté, nous nous refusons à jouer ce jeu, nous nous faisons alors accuser de membres du vieux partis, de «rouges», de «bleus». Et il y en a qui acceptent et qui accepteront toujours de jouer ce jeu.

A ce moment-ci, je pose carrément le problème . . .

[Traduction]

M. Alkenbrack: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour demander au député s'il pense que, du seul fait de notre opposition à l'imposition d'une pénalité de 90c. les cent livres sur le lait de transformation à cause de l'inefficacité des programmes de commercialisation du gouvernement, nous faisons de la politicaillerie?

[Français]

M. Tessier: Je m'excuse, monsieur le président, je n'ai pas entendu le début des remarques du député, mais je me permettrai de prendre mon temps pour continuer à exposer mes idées sur la politique laitière.

J'allais justement dire que ce que nous proposons à l'opposition, c'est une administration sérieuse, un sens des responsabilités dont peuvent être fiers les Canadiens, et aussi un sens de la décision, qui s'accommode très mal, j'en conviens, des théories politiques inapplicables, des illusions entretenues, des mensonges, des demi-vérités, qui font que vraiment le Parlement à un certain moment peut manquer de crédibilité et aussi devenir une farce monumentale.

Or, je pense qu'il y a des complices de cette farce, et les complices ne sont pas de ce côté-ci, mais de l'autre côté de la Chambre.

Je suis définitivement contre la proposition du député de Richmond (M. Beaudoin), car elle ne tient pas compte de la politique agricole actuellement en vigueur. Le principe qu'il veut défendre me semble fondé, me semble bon, mais je pense qu'il s'agit à ce moment-ci, si on veut poser le problème, de le poser en termes de surproduction et de commercialisation.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois interrompre l'honorable député. L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites aux noms des députés est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne donc jusqu'à 2 heures lundi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)